

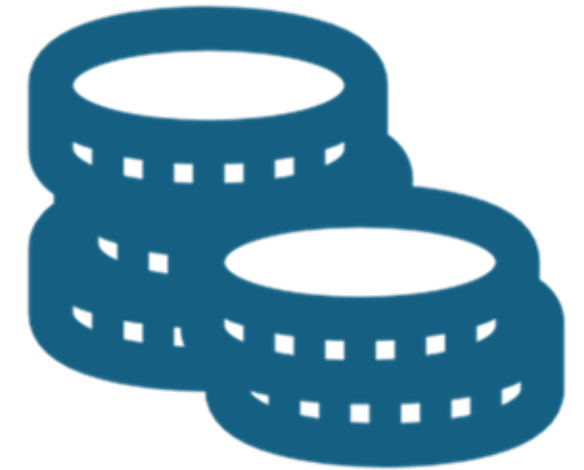


Partage d'expériences du Senegal sur la promotion du civisme fiscal et la redevabilité

- **2024 ATI General Assembly**
- ATI Consultative Group 4 Meeting
- Promoting tax compliance through improved accountability
- *Les membres de l'ATI s'engagent à accroître l'espace et la capacité des intervenants des pays partenaires à s'engager dans les questions fiscales et fiscales.*
-
- 19 June 2024 | 15:00 – 16:00 CET

Sénégal

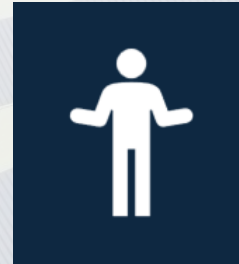
en 2020, selon la DGID sur une population fiscale de **6millions de contribuables**, seuls **10% paient l'impôt**. Paradoxalement, **58% sénégalais seraient prêts à payer** davantage d'impôts afin de soutenir des programmes publics, de recevoir de meilleurs services publics ou financer le développement sur fonds propres. C'est dans ce contexte qu'intervient le programme Tax Equity qui est un programme régional établi sur quatre pays dont le Nigeria, le Ghana, la Tanzanie. **Il vise à établir des systèmes fiscaux équitables pour financer le développement durable.**



Partage d'expériences



Le programme Tax Equity appuie des projets et des initiatives pour une meilleure équité fiscale. A ce titre, dans le cadre du **projet de territorialisation de la justice fiscale au niveau national mis en œuvre par le forum civil avec l'appui technique et financier de IBP** un cas de promotion du civisme fiscal par la redevabilité des autorités mérite d'être partagé a été constaté dans la commune de Bignona au Sud du Sénégal. En effet, dans cette commune bien que l'activité économique soit faible, il existe cependant un secteur assez développé, il s'agit de celui du transport urbain détenu par les conducteurs de motos-taxi, communément appelés Jakartamen. Acteurs incontournables qui assurent le transport de personnes à moto, leur activité est difficilement traçable. Informelle, elle échappe souvent à l'imposition faute de données sur leur nombre et identités, mais également du fait du rejet de la taxe communale à laquelle ils sont assujettis.



Toutefois par un exercice de redevabilité fiscale et de mobilisation efficiente des recettes locales, IBP et son partenaire le forum civil ont appuyé la commune dans l'enrôlement de ces acteurs dans l'assiette fiscale et leur consentement à payer la taxe communale.

L'acceptation de la participation à l'effort fiscal s'est faite sur le fondement d'un **contrat social fiscal entra la municipalité de Bignona** et les Jakarta en sous la conduite du Forum civil qui a facilité les échanges et le dialogue autour du besoin d'élargissement de l'assiette fiscale et en retour de la prise en charge des besoins des populations par le biais de la fiscalité locale

Partage d'expériences

- Rappelons qu'au Sénégal, la politique de décentralisation ne concerne pas la fiscalité qui est centralisée au niveau national. Les collectivités territoriales ne disposent que d'un faible pouvoir fiscal et une bonne maîtrise de l'assiette fiscale locale leur permettraient de recouvrer plus de recettes fiscales.
- Des lors, la redevabilité directe est devenue le motif principal du paiement de l'impôt en ce sens que pour les agents économiques le fait de payer l'impôt doit se faire suivant une contrepartie directe à travers une amélioration de leur bien-être. Cependant, les municipalités défendaient le fait que le paiement de l'impôt n'est pas soumis à une contrepartie. Le rôle du forum civil a été d'abord de trouver le juste milieu pour faire accepter l'impôt et des garanties pour une meilleure redevabilité. A ce titre, des campagnes de sensibilisation et de formation ont été organisées afin de changer les mentalités sur la fiscalité et ses finalités.
- Par ailleurs, en présentant la taxe communale sur les conducteurs de moto comme leur contribution à la construction de la commune, une participation au financement de la gestion des écoles et des services sanitaires, ces derniers ont commencé à avoir une autre perception de l'impôt. Les expériences de civisme fiscal ont démontré que la confiance est à la base de l'acceptation de l'impôt. La transparence, l'équité et la reddition des comptes favorisent le consentement à l'impôt. Rendre le système fiscal plus pratique et donner corps au contrat social fiscal passe par l'information des populations sur l'utilisation qui est faite de leur impôt, mieux la redevabilité du système. Pour les autorités communales, après une formation des agents et des conseillers municipaux sur la fiscalité locale et la redevabilité dans le système fiscal ont pris l'engagement d'utiliser les recettes fiscales à des fins sociales. Sous ce rapport, par une démarche inclusive de définition des priorités de la commune et des Jakarta men avec lesdits agents économiques. Il s'agit entre autres du financement de la santé, de l'éducation, des infrastructures routières.



Partage d'expériences



LES LECONS APPRISES



2. Le consentement à l'impôt procède d'une 'transaction sociale' pouvant se résumer par le vocable de 'redevabilité'. L'amélioration perçue de la transparence et la redevabilité autour des services et investissements publics à une incidence positive sur la légitimité sociale de l'impôt.



1. Dans des situations de forte réticence à l'impôt, l'intervention d'un acteur externe, expérimenté sur les questions de fiscalité locale et qui jouit d'une crédibilité auprès des communautés et des élus, peut significativement contribuer à (i) l'identification des contribuables et du potentiel fiscal local, et (ii) la restauration de la confiance entre les contribuables et les collectivités territoriales.



3. Au-delà de la mobilisation des ressources fiscales, le cas de Bignona a démontré l'importance de cultiver la responsabilité des contribuables et de valoriser l'effort collectif autour du développement local. Ainsi, le recouvrement de l'impôt devrait dépasser le simple objectif de collecte de ressources fiscales, et harmoniser les priorités d'investissements publics aux besoins des citoyens. Cela passe par l'implication des contribuables à la définition des politiques fiscales locales et des priorités des communautés.



Merci pour votre
aimable attention